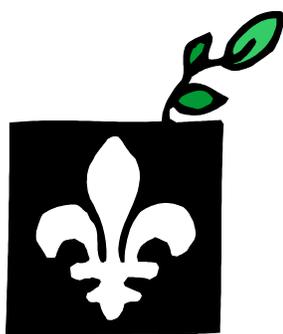
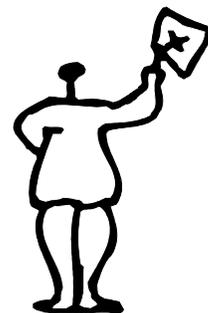


Une loi pour éliminer la pauvreté

Faisons-la et ça se fera!

*«Il faut que les gens prennent leur place à quelque part.
Il faut être capables d'avoir une influence sur le monde dans lequel on vit.»*

*«Nous sommes une force et non un poids pour la société. À cause de la misère que nous avons vécue,
nous avons des idées, nous voulons réfléchir avec d'autres
pour faire des propositions face aux grands défis de notre temps.»*



Environ une personne sur cinq vit dans la pauvreté au Québec et une sur dix, dans la très grande pauvreté, celle qui est déterminée entre autres par la loi de l'aide sociale. Pouvons-nous accepter cela?

Nous avons démontré par le passé que nous pouvions changer les choses si nous le voulions. C'est arrivé au cours du vingtième siècle, dans cette société.

- ✓ **Les femmes ont fait avancer leurs droits.**
- ✓ **Les travailleuses et les travailleurs aussi.**
- ✓ **Nous nous sommes donné des outils collectifs de solidarité sociale: un système d'éducation et de santé complet, plusieurs dispositifs de sécurité du revenu (comme les allocations familiales, les bourses d'étude, l'assurance-emploi, l'aide sociale, les pensions, les rentes).**

Mais ces avancées demeurent fragiles.

La mondialisation de l'économie, la pensée néolibérale, la domination de l'économique sur le politique, la recherche du rendement à tout prix, ont pour effet de briser les solidarités et de mettre les humains en compétition entre eux.

Les riches deviennent plus riches et les pauvres encore plus pauvres. La misère gagne du terrain. Beaucoup de gens ont le sentiment qu'on ne peut rien faire.

Et pourtant nous pouvons dire non à la pauvreté, à la misère, à l'exclusion. Nous pouvons refuser ce qui cause ça et agir en conséquence. Nous pouvons décider que dans ce pays riche et à l'échelle de la planète, il y a de la place pour tout le monde. Nous pouvons nous mobiliser et tout faire pour que chaque personne puisse vivre dans la dignité.

La pauvreté n'est pas une fatalité: on peut agir

- ✓ **1995: La Marche des femmes «Du pain et des roses» fait neuf propositions pour lutter contre la pauvreté.**
- ✓ **1996: C'est l'Année internationale de l'élimination de la pauvreté. À l'automne, juste avant le Sommet sur l'économie et l'emploi de Montréal, un large mouvement communautaire appuyé par des syndicats propose une clause d'appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population. L'idée est bien accueillie par les participantEs au Sommet et par la population. Le gouvernement ne s'engage pas.**
- ✓ **1997: Le slogan «De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro» est lancé. Il devient clair qu'il faut un processus avec un objectif, des moyens et un échéancier.**

Une loi-cadre pour éliminer la pauvreté et contrer l'exclusion, pourquoi pas?

En octobre 1997, en pleine lutte pour une réforme de l'aide sociale juste et décente, un groupe de Québec, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier, lance l'idée d'un Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté. Pourquoi une loi?

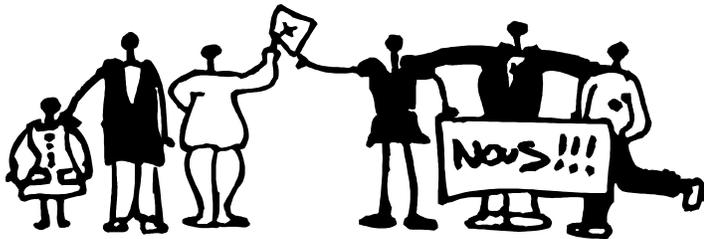
- ✓ Pour prendre notre histoire et notre avenir en main.
- ✓ Pour faire primer les droits de la personne sur les forces insensibles du marché.

Ce serait une loi-cadre: on devrait y conformer les autres lois et décisions politiques. Elle fixerait des étapes sur dix ans avec des moyens précis, à court, moyen et long terme.

- ✓ Pour montrer que c'est possible, le CAPMO publie un projet de texte.
- ✓ Il le soumet à la discussion en disant que c'est imparfait et incomplet, comme un grain de sable dans une huître qui pourrait devenir une perle.

Rapidement, plus de 1200 personnes issues de tous les milieux et dont plusieurs vivent la pauvreté, appuient l'idée et reconnaissent que le texte déposé pourrait constituer une bonne base de discussion. De même, plusieurs organismes locaux, régionaux, nationaux apportent leur appui et leur contribution au débat.

On la fait ensemble, cette loi!



Depuis l'hiver 1998, les organismes nationaux suivants ont formé un Collectif de travail:

- ✓ ATD Quart Monde, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier, la Centrale de l'enseignement du Québec, le Centre de pastorale en milieu ouvrier, la Confédération des syndicats nationaux, la Conférence religieuse canadienne-section Québec, la Fédération des femmes du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, le Syndicat de la fonction publique du Québec.

Le Collectif prévoit des étapes au processus:

- ✓ **De septembre 1998 à juin 1999:** signature d'une pétition demandant une telle loi, discussion et contributions au projet de loi partout au Québec à partir d'outils communs.
- ✓ **Été 1999:** rédaction d'un texte final sur la base des résultats de ces discussions.
- ✓ **Automne 1999:** adoption collective du texte.
- ✓ **An 2000:** dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale du Québec.

Deux moyens de participer

La suite est entre vos mains. Voulez-vous prendre part à ce rendez-vous de notre histoire collective? Voici deux gestes à poser d'ici le 30 juin 1999¹.

1. Signer, faire signer et retourner la pétition ci-jointe.

C'est déjà un occasion de sensibiliser beaucoup de monde autour de nous. Si nous sommes des milliers, nous pourrions convaincre le gouvernement de l'urgence et de la nécessité d'une telle loi.

2. Participer à l'élaboration de la loi.

Une trousse d'animation est à votre disposition dans les groupes et syndicats de votre région ou à l'adresse ci-dessous. Elle contient un guide ainsi que deux outils pour vous permettre de contribuer à la discussion:

- ✓ soit en inscrivant directement vos idées sur un formulaire ouvert,
- ✓ soit en annotant le projet de texte déjà en circulation.

Nous avons là une belle occasion de nous donner ensemble ce que nous ne pouvons nous donner séparément: **une loi pour déplacer les montagnes!** La saisir, c'est faire un saut en humanité.

Faisons-la, cette loi, et ça se fera.

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

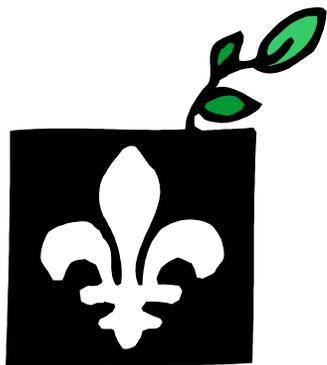
Téléphone: (418) 525-0040

Télécopieur: (418) 525-0740

Courrier électronique: pauvrete@clic.net

¹Le Collectif recevra aussi avec plaisir vos contributions financières pour financer l'opération. Un reçu sera émis pour tout don de 25\$ et plus.

Pétition à l'Assemblée nationale du Québec



Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

Nous sommes des milliers de personnes au Québec, vivant ou non la pauvreté, à dire NON à la pauvreté, à la misère, à l'exclusion.

En conséquence, nous proposons que le Québec se dote d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.

- ✓ Cette loi aura pour but d'éliminer la pauvreté au Québec et de mettre en place des moyens de lutter contre l'exclusion sociale.
- ✓ Elle reconnaîtra que la pauvreté et l'exclusion portent atteinte aux droits et libertés.
- ✓ Elle proposera des moyens pour que tout le monde puisse participer à l'activité sociale, culturelle, politique et économique en y exerçant des responsabilités reconnues.
- ✓ Elle s'attaquera aux causes de la pauvreté, aux inégalités et aux injustices qu'elle entraîne.
- ✓ Elle affirmera la responsabilité de tous et toutes vis à vis de la pauvreté et de l'exclusion .
- ✓ Elle prévoira des moyens précis de redistribuer mieux la richesse.
- ✓ Elle visera la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes, en particulier l'accès à un revenu décent.
- ✓ Elle encadrera toutes les autres lois de même que l'ensemble des décisions politiques.
- ✓ Elle prévoira des mécanismes d'application et d'évaluation auxquels les personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion seront associées.
- ✓ Elle affirmera la responsabilité du Québec face à l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Nous appuyons la démarche entreprise dans ce but par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Nous demandons à l'Assemblée nationale de recevoir de façon non partisane le projet de loi qui lui sera déposé au terme de ce processus.

Les signataires:

Nom et prénom (en lettres moulées)

Adresse

Signature

Veillez retourner cette pétition dès que possible et au plus tard le 30 juin 1999 à votre groupe-relais ou à l'adresse suivante:
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté,
C.P. 1352 Terminus , Québec (Québec), G1K 7E5.

Groupe-relais, s'il y a lieu:

Déclaration de solidarité

Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

Ces paroles viennent de personnes dont beaucoup vivent la pauvreté et l'exclusion. Nous les faisons nôtres.

Nous vous invitons à faire de même et à le concrétiser en signant et en faisant signer la pétition à l'endos.

L'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix [...]

Toute personne a droit à la protection de sa dignité [...]

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne.

Charte québécoise des droits et libertés, 1976

Donner aux pauvres les moyens de s'organiser et de participer à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale [...] leur permettant de devenir de véritables partenaires du développement [...] formuler des plans nationaux [...] pour réduire considérablement la pauvreté et éliminer la pauvreté absolue.

Engagement des Nations au Sommet mondial de Copenhague, 1995

Nous refusons que les personnes pauvres soient considérées comme un poids pour la société, qu'elles se sentent coupables de leur pauvreté et responsables de la dette publique, qu'elles soient réduites au silence et qu'on décide pour elles.

Nous refusons que des enfants n'aient pas la possibilité de rêver. Aucun enfant ne peut se développer si ses parents sont sans cesse rabaissés et considérés comme inutiles.

Nous refusons que des hommes et des femmes survivent avec si peu de revenu, de formation, et soient privés de dignité et de respect.

Nous affirmons que les personnes pauvres agissent quotidiennement contre la pauvreté, que leurs efforts, leurs espoirs, leurs compétences et pas seulement leurs problèmes doivent être reconnus si on veut réellement éliminer la pauvreté.

Nous affirmons que la misère est une violation de l'ensemble des droits de la personne et que les droits fondamentaux doivent être garantis pour tous et toutes.

Nous agissons pour élever nos familles, pour que nos enfants soient fiers de nous et pour que nous soyons fiers d'eux, pour soutenir des personnes plus pauvres que nous, pour nous engager dans la vie de notre communauté, pour nous former et chercher du travail.

Nous nous engageons à promouvoir un véritable partage des richesses, du savoir et des chances d'avenir.

Nous nous engageons à participer aux changements et aux luttes aux côtés des personnes et des familles épuisées par la pauvreté et l'exclusion, pour bâtir une société plus juste où les droits et libertés seront effectivement reconnus à tous et à toutes.

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté



Au moment de publier, ce collectif est formé des organismes suivants: ATD Quart Monde, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier, la Centrale de l'enseignement du Québec, le Centre de pastorale en milieu ouvrier, la Confédération des syndicats nationaux, la Conférence religieuse canadienne-section Québec, la Fédération des femmes du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, le Syndicat de la fonction publique du Québec. Pour plus d'informations ou pour obtenir les outils permettant de participer à l'élaboration collective du projet de loi, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante: Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.